



ARCHITECTES

CNP 2151

Conceptualisent, planifient et élaborent des devis pour la construction et la rénovation de bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Indéterminées

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

13

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

43,27 \$

21,92 \$ FAIBLE 85,00 \$ HAUTE



NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation universitaire

EMPLOYÉS

104

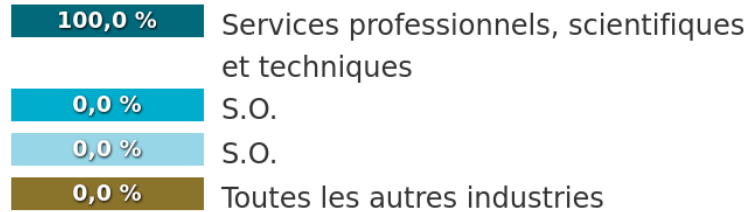
SALAIRE MÉDIAN

57 056 \$

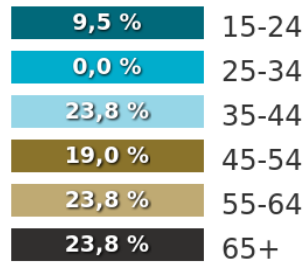
Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE



EMPLOI SELON L'ÂGE



ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Architecte
- Architecte De Bâtiments Industriels Et Commerciaux
- Architecte De Bâtiments Résidentiels
- Architecte En Chef
- Architecte-Conseil
- Spécialiste Des Normes Architecturales

FONCTIONS PRINCIPALES:

Les architectes exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- consulter les clients afin de déterminer le genre, le style et le but des rénovations ou de la nouvelle construction d'un édifice;
- conceptualiser et concevoir des immeubles, et établir le plan des devis descriptifs, des matériaux de construction, des coûts et des horaires de construction;
- préparer des esquisses et des maquettes pour les clients;
- préparer les dessins, les devis descriptifs et tout autre document de construction pour les entrepreneurs et le personnel de métier, ou en superviser l'exécution;
- préparer des documents d'appel d'offres, participer à la négociation de contrats et accorder des contrats de construction.